

De: MERCIER Gregory Gregory.MERCIER@verviers.be

Objet: RE: Concerne rue Filanneux à Jehanster 63576 Division 6 Polleur Section A n°0078/00A000

Date: 16 juin 2023 à 15:53

À: valere@hupperts.immo

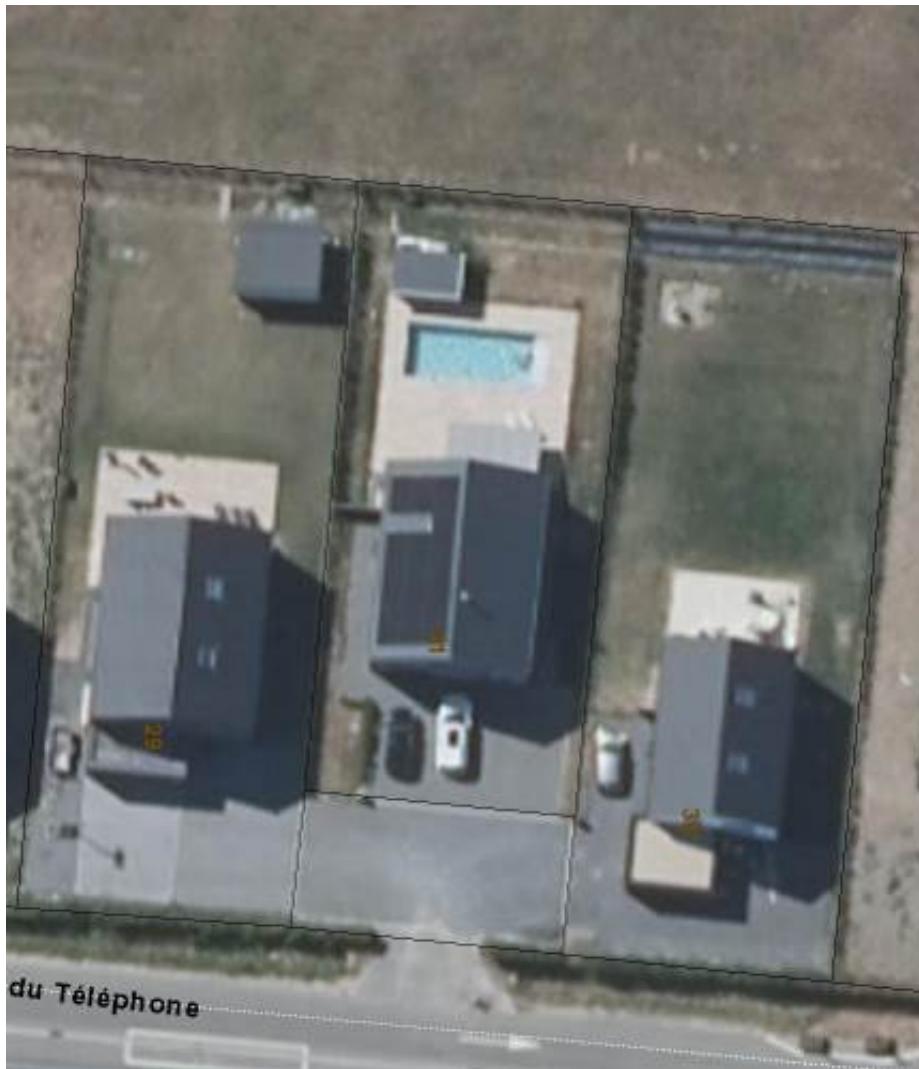
---

Bonjour.

A priori, 3 maisons 4 façades sont envisageables sur le site avec un accès commun afin de ne pas multiplier les accès sur la voirie régionale.

Il conviendra de définir des jardins spacieux pour chacun , en évitant de faire un jardin allongé pour la maison du milieu.

Voici une illustration du principe sur un terrain moins vaste :



Par ailleurs, en vertu du D IV 3 4°, un permis d'urbanisation n'est pas requis, cette division en 4 lots (3 à bâtir et un accès commun) est dispensée de permis d'urbanisation et requiert donc un simple acte notarié.

Sincères salutations.

G Mercier.